

honorable fraternité étonnée d'une visite aussi brusque, se barricada du mieux possible, & soutint siège pendant une heure contre les magistrats, qui les venoient troubler si mal-à-propos. Ceux-ci vinrent à bout cependant de se rendre maîtres de la place, & de tous les joueurs, que l'on trouva cachés, les uns sous les lits, les autres où ils avoient pu. L'on s'empara des tables, des dés, des cartes, des jetons, &c, & l'on en fit un monceau, qui fut brûlé publiquement à 11 heures de la même matinée, afin de servir de *memento* à tous ceux qui contrevenant aux loix de l'honneur, de la justice & du pais, feroient tentés de persister dans des pratiques si pernicieuses & si funestes.

Par l'excommunication lancée contre le lord G. Gordon, non-seulement il est privé de la participation aux Sacremens, qu'infligent les excommunications ordinaires, mais même il est exclus de la société de tous les Chrétiens, & déclaré incapable de rien faire de ce qui requiert un *probus & legalis homo*. Il ne peut être nommé juré, ni servir de témoin devant aucune cour; il ne peut intenter aucune action ni réelle ni personnelle, en demande de terres ou d'argent, qui peuvent lui être dûs, ni en dédommagement des injures qui peuvent lui être faites; c'est absolument une espece de mort civile. Mardi dernier, le lord G. Gordon reçut par la petite poste une lettre menaçante, signée Louis-François Gordon, dans laquelle on lui annonçoit qu'il seroit assassiné dans 4 jours. Dès que ce lord eût